



Commission
des valeurs mobilières
Québec

Marché des capitaux

DÉCISION N° : 2002-MC-2817

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 458900

VISA DE PROSPECTUS PROVISOIRE MODIFIÉ

Canico Resource Corp.

Nom de l'émetteur

En application de l'article 20 de la Loi sur les valeurs mobilières, le visa est octroyé à votre prospectus provisoire modifié du 13 septembre 2002.

Le 16 septembre 2002

Date du visa

(s) Josée Deslauriers

Josée Deslauriers
chef de Service du financement des
sociétés

/lb